

Registre aux délibérations du Conseil communal de M a n t e r n a c h

Séance publique du 24 novembre 2008

Date de l'annonce publique de la séance: 18.11.2008
Date de la convocation des conseillers: 18.11.2008

Présents:

de JONG Willibrord, bourgmestre
SCHUMACHER Albert et WAGNER Claude, échevins
HELLERS-BRAUN Marianne; THOSS-LEHMANN Marie-Rose; MEHLEN André; KLEIN-
SEIL Henriette; KLEIN-UNGEHEUER Alix, SCHRAM-PETRI Alice, conseillers.
Kieffer-Kridel Natascha, secrétaire communal f.f.

Absents:

a) excusés: -/-
b) sans motif: -/-

Point de l'ordre du jour: 3 Délibération Nr 079-2008.

Tarifs pour l'enlèvement des ordures ménagères

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu notre délibération 098-2006 du 29.09.2006 décidant de faire appliquer dès le 1.01.2007 des nouveaux tarifs pour l'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Manternach et l'approbation y relative M. le Ministre de l'Intérieur du 09.11.2006 sous la référence 4.0042;

Vu la décision du 11.02.2008 du comité du syndicat intercommunal SIGRE décidant d'introduire des poubelles MGB d'une contenance de 60 l pour les communes-membres du syndicat qui le désirent et l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 07.04.2008;

Vu notre délibération du 02.09.2008 introduisant un nouveau tarif pour l'enlèvement des ordures ménagères, à savoir celui pour les bacs d'un volume de 60 litres ;

Vu le courrier du 10 novembre 2008 adressée par le bureau syndical du SIGRE à notre collègue des bourgmestre et échevins concernant la collecte des déchets ménagers et encombrants pendant les années 2009 à 2014 ;

Vu notre délibération de ce jour par laquelle nous avons décidé d'introduire des conteneurs de 660 litres et de 1100 litres pour la collecte des déchets ménagers ;

après en avoir délibéré conformément à la loi décide à l'unanimité des membres présents

de faire appliquer dès le 01.01.2009 les tarifs pour l'enlèvement des ordures ménagères suivants :

- bac de 60 L:	€ 9,00 par mois
- bac de 80 L:	€ 11,00 par mois
- bac de 120 L:	€ 14,00 par mois
- bac de 240 L:	€ 25,00 par mois
- conteneur de 660 L :	€ 69,00 par mois
- conteneur de 1100 L :	€ 115,00 par mois
- revente des sacs Sigre:	€ 4,00 par sac

La présente décision annule et remplace notre règlement-tarif du 02.09.2008.

Ainsi délibéré à Manternach, date qu'en tête:
Suivent les signatures: